



CHASSEAU Jean-Pierre / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT DE LA FORêt COMMUNALE DE POISY

2020 - 2039

Département : 74 - Haute-Savoie

Surface retenue pour la gestion : 191,04 ha

Altitudes extrêmes : 385 m - 670 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes

NOTE DE PRÉSENTATION
AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE POISY
2020 - 2039

Le contexte :

La forêt communale de Poisy couvre une surface de 191,04 ha répartie sur la Montagne d'Age et au sud du territoire, le long du Fier.

La forêt se situe à l'étage collinéen avec une prédominance des feuillus dans les peuplements. Des plantations résineuses ont été réalisées : 18 ha ont été régénérés en épicéas sur la Montagne d'Age et les îles de 1967 à 1988 et 3,25 ha sont régénérés en épicéas et feuillus divers sur les parcelles 17, 4 et 5.

Actuellement, la forêt est constituée principalement de futaies adultes (chêne et épicéa, 71% de la surface en sylviculture), de taillis (chêne, châtaignier et autres feuillus, 13% de la surface en sylviculture).

Sur la Montagne d'Age, il y a une variation du gradient d'acidité des stations forestières des chênaies-hêtraies-charmaies de l'acidicline au neutrocline avec sur le sommet de la forêt des stations thermophiles sur lapiaz.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La forêt a un enjeu de production moyen à nul en fonction des secteurs. Les sols sont pauvres sur le haut de la Montagne d'Age avec des calcaires affleurant.

L'enjeu de biodiversité reste ordinaire. Il n'y a pas de zonages environnementaux.

L'enjeu écologique est ordinaire dans les parcelles au sud et reconnu sur la Montagne d'Age qui est pour partie incluse dans la ZNIEFF de Type I " Montagne d'Age".

La montagne d'Age est très fréquentée surtout le week-end par les locaux pour la promenade, le ramassage de champignons, de châtaignes, la chasse... Le massif a une forte sensibilité paysagère en interne et en externe.

L'enjeu de protection contre les risques naturels est important au niveau des parcelles situées au sud du territoire avec des possibilités de glissements de terrain et de crues torrentielles du Fier.

La gestion mise en œuvre permettra de préparer les peuplements forestiers au changement climatique en accélérant leur transformation, vers des peuplements plus adaptés. Cela se traduit pour cette forêt par les actions suivantes :

- Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés,
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale,
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie,
- Réduire les diamètres cibles (pour les épicéas).

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies avant le terme de l'aménagement.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Les récoltes de 2005 à 2018 ont été supérieures (1,06 m³/ha/an) à ce qui était prévu dans le précédent aménagement (0,69 m³/ha/an). Cela s'explique notamment par les volumes importants de chablis récoltés qui représentent 48% du volume total récolté sur la période. Ils ont été principalement martelés en 2005 et 2006.

80% des volumes récoltés sont résineux ou issus des peuplements résineux.

Les recettes ont donc été beaucoup plus importantes que ce qui étaient estimées (3 010 €/an au lieu de 1 310 €/an).

Les dépenses se sont élevées à 2 870 euros/an alors que 6 300 €/an étaient prévus. Les travaux ont principalement été des travaux sylvicoles (plantations, dégagements, nettolements-dépresseur) et de maintenance. La création de piste dans la parcelle 7 n'a pas été réalisée.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- Privilégier le mélange d'essence et la régénération naturelle quand cela est possible,
- Diminuer la proportion des résineux sur l'ensemble de la forêt,
- Assurer le renouvellement des peuplements et notamment celui des peuplements de châtaigniers,
- Maintenir en bon état les équipements d'accueil du public existants sur la Montagne d'Age.

Pour ce faire, le choix du traitement est donc la futaie irrégulière à objectif feuillus à l'exception de la parcelle 12 qui sera traitée en taillis afin de répondre à l'enjeu risque naturel, glissement de terrain.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Les volumes de récoltes de bois prévues pour cette période d'aménagement s'élèvent à 2,4 m³/ha/an sur la surface en sylviculture. Elles sont deux fois plus importantes que celles durant la précédente période (1,1 m³/ha/an) mais restent inférieures à la production forestière estimée à 3,9 m³/ha/an. 60% des volumes seront des résineux afin de répondre aux objectifs de diminution de leur représentation dans les peuplements dont presque 80% seront des épicéas.

Les rotations sont de 12 ans.

Les parcelles 3, 6, 29 et 31 ne passent pas en coupe.

pour les travaux :

Les travaux proposés sont divers : sylvicoles, infrastructure, foncier, accueil du public et environnementaux.

- Les travaux sylvicoles sont principalement des travaux dans les jeunes peuplements pour assurer la qualité, la densité et la composition en essence des futurs peuplements adultes.

Des plantations sont également proposées dans les zones où la régénération naturelle en essence objectif est insuffisante.

Une plantation de châtaigniers greffés est prévues dans la parcelle 17 afin de remplacer les châtaigniers qui vont être récoltés en coupe sanitaire.

- Les travaux d'infrastructure sont des travaux d'entretien de l'existant (route et piste).

- Les limites de la forêt sont à entretenir. Il faut également délimiter les nouvelles surfaces au régime forestier.

Une concession pour l'usage de la cabane de chasse doit être instaurée. Deux des concessions des lignes électriques seront à renouveler en 2030 et 2032.

Des travaux d'entretien des aménagements pour l'accueil du public sont prévus. Le souhait de la commune est que la forêt de la Montagne d'Age reste un site le plus naturel possible.

La création d'un îlot de sénescence est proposée dans une partie de la parcelle 16 afin d'améliorer la biodiversité.

Des actions en faveur de la protection contre les risques naturels sur les parcelles 12 et 13 sont proposées : enlèvement des embâcles dans le Fier, coupes des gros bois, plantations avec tripodes...

Bilan prévisionnel :

Au terme de cette période d'aménagement, la proportion des résineux devrait avoir considérablement diminuée, ainsi que celle des châtaigniers en mauvais état sanitaire.

Les essences alors présentes seront plus adaptées aux changements climatiques.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative					
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE POISY				
N° Modification d'aménagement					
Numéro du ou des départements de situation					
Communes de situation	POISY				
N° ONF de la région nationale IFN de référence	715- Entre Jura et Savoie				
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes				
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement				
Arrêté du					
Décision du (modification d'aménagement)					
Période d'application					
	Année début	Année échéance			
	2020	2039			
Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
POISY	F20494F	191 ha, 03a 55ca	28/11/2005	2005	2019
Surfaces de l'aménagement					
Surface cadastrale	191 ha, 03a 55ca				
Surface retenue pour la gestion	191,04 ha				
Surface boisée en début d'aménagement	183,31 ha				
Surface en sylviculture de production	174,24 ha				

La surface de la forêt a augmenté depuis le dernier aménagement. La commune de Poisy a acquis de nouvelles parcelles cadastrales BO007 et BP0050 soit un ajout de 0,38 78 ha à la surface forestière en 2007. La parcelle BO007 a été intégrée à la parcelle 25 et la BP0050 à la parcelle 16.

La commune a une politique d'acquisition de parcelle cadastrale boisée qu'elle souhaite intégrer à sa forêt communale.

Les emprises des lignes électriques sont non boisées et donc hors sylviculture.

Les peuplements chétifs sont également hors sylviculture car sans enjeu de production.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 17 ha	faible	moyen 174 ha	fort	191 ha
Fonction écologique		ordinaire 81 ha	reconnu 110 ha	fort	191 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 81 ha	reconnu 110 ha	fort	191 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 109 ha	faible 26 ha	moyen	fort 56 ha	191 ha

La production ligneuse sur la forêt est nulle à moyenne en fonction des stations forestières et des usages (emprises de lignes EDF...)

Dans le précédent aménagement, la production des futaies résineuses étaient estimées à 8,63 m³/ha/an et la production des feuillus des parcelles 22 à 28 à 3,11 m³/ha/an.

La production moyenne sur l'ensemble de la forêt est estimée à 3,6 m³/ha/an.

Les parcelles 19 à 29 de la Montagne d'Age sont incluses dans la ZNIEFF de type I du "Chaînons de la Mandallaz et de la Montagne d'Age". Toutes les parcelles sur la Montagne d'Age ont été classées en enjeu écologique reconnu.

La forêt est fréquentée par les promeneurs, les chasseurs et les ramasseurs de champignons et de châtaignes principalement sur la Montagne d'Age. Le massif a une forte sensibilité paysagère en interne et en externe. L'enjeu social est donc reconnu sur ces parcelles.

Sur les parcelles 1 à 15, il y a des risques de glissements de terrain et de crues torrentielles. La ligne SNCF Annecy-Aix les Bains et l'usine électrique ont des enjeux socio-économiques forts, ainsi les parcelles 1 à 5 et 10 à 15 sont classées en enjeux risques naturels forts. Le long du Fier, il faudra éviter les embâcles et les chablis. Dans les versants à l'amont du Fier, les peuplements feuillus de bois jeunes ou taillis sont à privilégier. Il faut limiter les gros bois pour la stabilité des sols.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type I	73 ha	Montagne d'Age
ZNIEFF de type II	109 ha	Chaînons de la Mandallaz et de la Montagne d'Age
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	191 ha	approuvé le 29 janvier 2009

Les chaînons de la Mandallaz et de la Montagne d'Age sont les maillons de l'anticlinal du Salève isolées sous l'effet d'une série de failles coulissantes nord-ouest/sud-est. Sur le plan géologique, l'ensemble peut être rattaché à l'arc jurassien.

La ZNIEFF de type I, Montagne d'Age est "une petite montagne culminant à 672 m d'altitude qui représente le septième et ultime maillon de la chaîne du Salève, longue d'une vingtaine de kilomètres entre l'Arve au nord et le Fier au sud. Le massif calcaire, ...montre néanmoins sur sa partie sommitale des indices d'acidification marquée, favorable au développement du châtaignier... Les pentes inférieures douces à l'est et au sud sont recouvertes localement de belles prairies maigres ou de pelouses sèches à orchidées. Elles laissent affleurer quelques dalles calcaires avec leur végétation spécifique. On note l'abondance de la Laîche velue dans les forêts du dôme de la montagne, et l'existence de quelques espèces de grand intérêt parmi les animaux, notamment de nombreux invertébrés associés aux pelouses sèches (ascalaphes), ainsi que par certaines espèces d'oiseaux nichant à proximité (guêpier d'Europe)."

Un espace Naturel Sensible est en cours de déploiement sur la Montagne d'Age.

Le plan de prévention des risques naturels de Poisy couvre l'ensemble de la surface de la forêt communale.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	9 ha
Déséquilibre grande faune / flore	8 ha
Incendies	0 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	42 ha

La forêt de Poisy a déjà connu plusieurs crises sanitaires importantes dues à des attaques de bostryches sur les épicéas suite à la tempête de 1999 et la sécheresse de 2003 :

2002 à 2004 : Attaques des futaies mûres dans les parcelles 17 à 19, futaies jeunes dans les parcelles 6, 11, 13, 21 et 22 et épicéas épars en été 2004 autour du parcours botanique.

2004 : Attaques sur les futaies résineuses du Grand Clos et la Montagne d'Age,

2005 : idem sur la Montagne d'Age dans les futaies dont la parcelle 20,

2006 : propagation en bordure des zones atteintes en 2004-2005 dont le reste de la futaie résineuse des Vernes, 2007 : attaques éparses.

Les pins noirs sont particulièrement impactés par la chenille processionnaire du pin qui est urticante pour l'homme et les animaux. Le pin est alors affaibli et donc plus sensible aux attaques parasitaires et aux événements climatiques comme la sécheresse ou le grand froid. Les chenilles entraînent un dépérissement des pins.

Pour le feuillus :

Les châtaigniers subissent les attaques du . Ce champignon se développe dans l'écorce, provoque un chancre et entraîne le dépérissement des arbres atteints.

Le frêne commun est touché par la Chalarose.

Il y a peu de risques d'incendies naturels actuellement dans la forêt mais en 2010, un feu volontaire dans la parcelle 10 vers la voie ferrée a brûlé 500 m² de perchis d'épicéas.

Au vu des changements climatiques annoncés, la présence de l'épicéa est à limiter en dessous de 1 000m d'altitude. Cf. *Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt*

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	3 ha
Sensibilité des sols (tassemement: sites toujours très sensibles)	2 ha
Pratique de l'affouage	183 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	191 ha

La forêt est globalement bien desservie. Les seules surfaces boisées inexploitables se situent dans les parcelles 2 et 3.

La station 1.2 a des sols sensibles au tassemement toute l'année et très sensibles en période d'engorgement. Il faut donc utiliser des engins adaptés et prévoir des cloisonnement d'exploitation sur ces surfaces.

La chasse est louée gratuitement à l'ACCA de Poisy. La forêt se situe dans le Pays cynégétique de la Mandallaz.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Changement climatique	183 ha
Emprise des concessions ligne EDF	3 ha

Depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80.

Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2 °C à + 4 °C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2 °C) et 2050 (+1,5 à 2,5 °C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO₂ atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou les attaques sanitaires liées à des parasites.

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers.

Les stratégies retenues pour cette forêt sont les suivantes :

- Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie
- Réduire les diamètres cibles (pour les épicéas)

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies.

Actuellement, 7 concessions pour des lignes électriques sont en cours sur la forêt communale dans les parcelles 3 à 7, 9, 10 et 13.

Le montant des redevances est de nul car elles ont été capitalisées. Une indemnité unique a été versée pour la durée de la convention.

Les 2 concessions des lignes qui passent dans les parcelles 4 à 7 sont à renouveler en 2030 et 2032. Les autres concessions ont une durée indéfinie.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	385 m	670 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
pec_1.2	Aulnaies-frênaies	1,77	1%
pec_1.3	Forêts alluviales déconnectées	11,40	6%
pec_1.5	Frênaies-chênaies pédonculées des plaines alluviales	11,20	6%
pec_3.1	Chênaies et hêtraies des sols peu évolués	1,20	1%
pec_4.1	Forêts thermophiles calcicoles sur sols peu épais	37,03	19%
pec_4.3	Chênaies-hêtraies-charmaies mésoacidiphiles	81,65	43%
pec_4.4	Chênaies-(hêtraies)-charmaies neutroclines	39,05	20%
vnb	Vide non boisé	7,73	4%
		TOTAL	191,03 ha

L'état des lieux de la forêt a été réalisé grâce à un inventaire statistique avec un maillage de 1point/ha. Les résultats détaillés de ces inventaires sont en annexe.

Le catalogue des stations forestières de référence est la "Synthèse pour les Plaines et Collines Rhônalpines".

Sur la Montagne d'Age, il y a une variation du gradient d'acidité des stations forestières des chênaies-hêtraies-charmaies de l'acidicline au neutrocline avec sur le sommet de la forêt des stations thermophiles sur lapiaz.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne indigène	33%
Châtaignier	10%
Hêtre	5%
Frêne commun	7%
Autres feuillus	11%
Épicéa commun	24%
Douglas	2%
Autres résineux	8%
TOTAL	
100%	

La forêt de Poisy était une série unique de 1868 à 1926 de taillis-sous-futaie, mais de nouvelles parcelles soumises exclusivement résineuses intègrent la forêt en 1905.

De 1967 à 1988, 18 ha sont régénérés en épicéas sur la Montagne d'Age et les Iles et de 1989 à 2008, 3,25 ha sont régénérés en épicéas et feuillus divers sur les parcelles 17, 4 et 5.

Il y a également eu des reboisements en pins noirs, mélèzes et douglas âgés de 55 à 75 ans.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
ma_r	Régénération	4,23 ha	2%
ma_2	Peuplement à strate 2 prédominante	4,57 ha	2%
ma_1	Peuplement à strate 1 prédominante	104,33 ha	55%
ma_12	Peuplement à strates 1 et 2 prédominantes	20,52 ha	11%
ma_1gb	Peuplement à strate 1 prédominante, riche en gros bois	1,90 ha	1%
ma_13	Peuplement à strates 1 et 3 prédominantes	3,07 ha	2%
ma_c	Peuplement clair	2,29 ha	1%
ma_l	Futaie ouverte	13,45 ha	7%
ma_ch	Peuplement chétif	9,56 ha	5%
ma_t	Taillis	22,29 ha	12%
ma_a	Surface non boisée	4,83 ha	3%
TOTAL		191,04 ha	

La typologie des peuplements utilisée est celle du Guide des sylvicultures de Montagne. Cf. en annexe

La structure prépondérante est la futaie adulte (ma_1 et ma_12) qui couvre une surface de 123,25 ha en sylviculture avec une surface terrière moyenne de 24,6 m²/ha. Les résineux y représentent 36% de la surface terrière dont 26 % d'épicéas.

Le taillis représente également une part importante des peuplements (12% de surface en sylviculture).

Les peuplements chétifs sont des peuplements qui sont ou resteront inférieurs à 15 m de hauteur. Leur surface est classée hors sylviculture car ils ne présentent pas d'enjeu de production.

On peut noter également la présence d'un point d'eau dans la parcelle 22.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	166,72 ha	147,00 ha
Traitements mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)	7,52 ha	40,00 ha
Hors sylviculture de production	16,80 ha	4,19 ha
TOTAL	191,04 ha	

L'ensemble des peuplements de la parcelle 12 sera converti progressivement en taillis, structure qui répondra mieux à la problématique de glissement de terrain.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile	Stations 1.3 et 4.1 à 4.4	161,27 ha	92,6%		65
Chêne pédonculé	Station 1.5	11,20 ha	6,4%		65
Aulne glutineux	Station 1.2	1,77 ha	1,0%		30
	TOTAL	174,24 ha			

L'épicéa et le douglas qui ne sont pas des essences objectif sur le long terme, seront récoltés lorsqu'ils atteindront 45 cm de diamètre, à 1,3 m de haut, afin d'éviter des pertes de revenus.

Les critères d'exploitabilités sont donnés à titre indicatif. C'est avant tout l'état sanitaire de l'arbre primant sur le critère dendrologique qui sera à prendre en compte pour son maintien ou son exploitation.

Les essences secondaires seront maintenues telles que les tilleuls, les érables sycomores, champêtres, et planes, les alisiers.

Une attention particulière sera accordé au frêne, au châtaignier, à l'épicéa et au pin noir, quatre essences qui présentent des problèmes sanitaires ou de dépérissements. Ces essences ne seront donc pas privilégiées dans la sélection des tiges, à l'exception de la zone de plantation des châtaigniers greffés.

La présence des pins notamment sera à limiter le long des sentiers de promenade à cause de la processionnaire qui est irritante pour l'homme (et potentiellement mortelle pour les chiens).

2.3 Effort de régénération

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface		0,00 ha	
Traitements en Taillis ou TSF		7,52 ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		0,20 ha	
Traitements avec renouvellement non suivi en surface		166,72 ha	
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)		18 m ² /ha	
Cible densité de perches à l'équilibre		100 tiges/ha	
Etat général de maturité des peuplements		proche équilibre	
Indicateurs de renouvellement		cible calculée	valeur observée
Surface terrière		18 m ² /ha	21,1 m ² /ha
% de la surface avec une régénération satisfaisante		20%	12%
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)		100 tiges/ha	80 tiges/ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		5,35 ha	

La surface terrière moyenne dans les peuplements majoritairement feuillus est de 19,3 m²/ha.

La régénération naturelle est globalement insuffisante et principalement constituée d'épicéas (31%) et de hêtre (29%).

FH Utilisés : pour les résineux FH_{rx}=10,4 et pour les feuillus FH_{fs}=7,9

Les FH (tige+houppier) ont été calculés grâce aux sommiers informatisés des coupes martelées de 2003 à 2011.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement Groupe		Par-celle _UG	Surface totale	Surface en sylviculture (ha)				Surface hors sylviculture (ha)		Surf. par groupe
Libellé	Code			totale (a+b)	accessible (y/c condit°nel) (a)	Dont à passer en coupe	sans projet d'accès (b)	totale	boisée	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	1	4,79	4,79	4,79	4,50		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	2	4,91	4,09	4,09	4,00		0,82	0,82	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	3	3,48	3,48	3,48	0,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	4	4,85	4,85	4,85	2,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	5	9,85	7,88	7,88	2,00		1,97	0,99	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	6	6,22	6,22	6,22	0,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	7	3,92	3,92	3,92	2,50		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	8	3,69	3,69	3,69	3,50		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	9	3,38	1,13	1,13	1,00		2,25	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	10	6,21	4,44	4,44	4,00		1,77	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	11	4,57	4,57	4,57	3,50		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	13	5,88	4,20	4,20	4,00		1,68	0,84	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	14	5,65	5,65	5,65	5,50		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	15	3,31	3,31	3,31	3,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	16	1,92	1,92	1,92	0,50		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	17	14,22	14,22	14,22	13,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	18	7,50	7,50	7,50	7,50		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	19	4,34	4,34	4,34	4,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	20	8,92	7,93	7,93	7,00		0,99	0,99	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	21	7,71	6,85	6,85	6,50		0,86	0,86	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	22	7,91	6,15	6,15	6,00		1,76	1,76	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	23	9,39	7,51	7,51	7,00		1,88	1,88	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	24	5,88	5,88	5,88	1,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	25	6,23	6,23	6,23	6,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	26	8,01	8,01	8,01	7,50		0,00	0,00	

180,70

Classement Groupe		Par-celle _UG	Surface totale	Surface en sylviculture (ha)				Surface hors sylviculture (ha)		Surf. par groupe
Libellé	Code			totale (a+b)	accessible (y/c condit°nel) (a)	Dont à passer en coupe	sans projet d'accès (b)	totale	boisée	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	27	8,68	8,68	8,68	8,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	28	5,02	5,02	5,02	5,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	29	1,58	1,58	1,58	0,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	30	11,95	11,95	11,95	5,00		0,00	0,00	
irrégulier - objectif feuillus	IRR_FE	31	0,73	0,73	0,73	0,00		0,00	0,00	
taillis - risque naturel	TAI_RN	12	10,34	7,52	7,52	5,00		2,82	0,94	10,34
Totaux			191,04	174,24	174,24	128,50	0,00	16,80	9,08	191,04

La majeure partie de la forêt sera traitée en futaie irrégulière à objectif feuillu (chêne sessile et feuillu précieux).

Les épicéas seront maintenus jusqu'à leur âge d'exploitabilité (45 cm) mais sa présence ne sera pas favorisée.

Les pins seront maintenus en essence d'accompagnement si leur état sanitaire est bon.

Sur les parcelles 12 où il y a un enjeu fort de glissement et d'érosion avec à l'aval la voie ferrée, le traitement préconisé est le taillis. Le maintien de boisement permet de stabiliser les sols mais il faut limiter la présence de gros bois.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	Observations	Volume total
	P <small>l</small> le-UG	Partie d'UG							
2021	20	irrégulier - objectif feuillus	8,92 ha	7,00 ha	Irrégulière	futaie régulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : biodiversité risques naturels	500 m ³	
2021	21	irrégulier - objectif feuillus	7,71 ha	6,50 ha	Irrégulière	futaie régulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : biodiversité risques naturels	250 m ³	
2021	22	irrégulier - objectif feuillus	7,91 ha	6,00 ha	Irrégulière	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : biodiversité risques naturels	200 m ³	
2021	23	irrégulier - objectif feuillus	9,39 ha	7,00 ha	Irrégulière	futaie régulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : biodiversité risques naturels	350 m ³	
2021	24	irrégulier - objectif feuillus	5,88 ha	1,00 ha	Irrégulière	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Petits bois peuplement à capitaliser	enjeux signalés : biodiversité risques naturels	20 m ³	
2022	11	irrégulier - objectif feuillus	4,57 ha	3,50 ha	Amélioration	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Petits bois peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels Chalarose et bostryche	60 m ³	
2022	12	taillis - risque naturel	10,34 ha	5,00 ha	Irrégulière et coupe sanitaire pour le frêne	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	100 m ³	
2022	13	irrégulier - objectif feuillus	5,88 ha	4,00 ha	Amélioration	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : risques naturels	220 m ³ (dont tail 50 m ³)	
2022	14	irrégulier - objectif feuillus	5,65 ha	5,50 ha	Amélioration	taillis sous futaie Feuillus et résineux en mélange capital proche de l'objectif		200 m ³ (dont tail 50 m ³)	
2023	15	irrégulier - objectif feuillus	3,31 ha	3,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Chênes peuplement à capitaliser		70 m ³	
2023	16	irrégulier - objectif feuillus	1,92 ha	0,50 ha	Amélioration	futaie régulière Epicea>50% et Sapin 20 à 50% Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	30 m ³	
2023	17	irrégulier - objectif feuillus	14,22 ha	13,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Châtaigner Bois moyen capital proche de l'objectif	enjeux signalés : paysage et biodiversité	300 m ³ (dont tail 50 m ³)	

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	Observations	Volume total
	P ^{11e} -UG	Partie d'UG							
2023	18		irrégulier - objectif feuillus	7,50 ha	7,50 ha	Amélioration	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen capital proche de l'objectif	enjeux signalés : paysage et biodiversité	180 m ³
2023	19		irrégulier - objectif feuillus	4,34 ha	4,00 ha	Amélioration	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	80 m ³
2023	30		irrégulier - objectif feuillus	11,95 ha	5,00 ha	Coupe sanitaire	taillis sous futaie Autres feuillus peuplement à capitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	130 m ³ (dont tail 80 m ³)
2024	9		irrégulier - objectif feuillus	3,38 ha	1,00 ha	Amélioration	futaie régulière Epicéa Bois moyen peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	100 m ³
2024	10		irrégulier - objectif feuillus	6,21 ha	4,00 ha	Amélioration	futaie régulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	200 m ³
2025	25		irrégulier - objectif feuillus	6,23 ha	6,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Chênes Petits bois peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	50 m ³ (dont tail 20 m ³)
2025	26		irrégulier - objectif feuillus	8,01 ha	1,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	150 m ³
2025	27		irrégulier - objectif feuillus	8,68 ha	0,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Chênes peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	50 m ³
2025	28		irrégulier - objectif feuillus	5,02 ha	0,20 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Chênes Petits bois capital proche de l'objectif	enjeux signalés : paysage et biodiversité	30 m ³
2027	7		irrégulier - objectif feuillus	3,92 ha	2,50 ha	Irrégulière et coupe rase des robiniers et peupliers	taillis sous futaie Autres feuillus peuplement à capitaliser		100 m ³ (dont tail 30 m ³)
2027	8		irrégulier - objectif feuillus	3,69 ha	3,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres feuillus capital proche de l'objectif	Chalarose et bostryche	100 m ³
2028	1		irrégulier - objectif feuillus	4,79 ha	4,50 ha	Coupe sanitaire	futaie irrégulière Autres feuillus Bois moyen peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	50 m ³
2028	2		irrégulier - objectif feuillus	4,91 ha	4,00 ha	Coupe sanitaire	futaie irrégulière Autres feuillus peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : risques naturels	50 m ³
2029	4		irrégulier - objectif feuillus	4,85 ha	2,00 ha	Coupe sanitaire	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	150 m ³ (dont tail 50 m ³)

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	Observations	Volume total
	P ^{lie} -UG	Partie d'UG							
2029	5	irrégulier - objectif feuillus	9,85 ha	2,00 ha	Coupe sanitaire	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Petits bois peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	250 m ³ (dont tail 50 m ³)	
2033	20	irrégulier - objectif feuillus	8,92 ha	7,50 ha	Amélioration	futaie régulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	250 m ³	
2033	21	irrégulier - objectif feuillus	7,71 ha	6,40 ha	Amélioration	futaie régulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	400 m ³	
2033	22	irrégulier - objectif feuillus	7,91 ha	3,00 ha	Amélioration	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	150 m ³	
2033	23	irrégulier - objectif feuillus	9,39 ha	7,00 ha	Amélioration	futaie régulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	400 m ³	
2033	24	irrégulier - objectif feuillus	5,88 ha	1,00 ha	Amélioration	futaie régulière Feuillus et résineux en mélange Petits bois peuplement à capitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	20 m ³	
2034	11	irrégulier - objectif feuillus	4,57 ha	3,50 ha	Amélioration	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Petits bois peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	60 m ³	
2034	12	taillis - risque naturel	10,34 ha	5,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	100 m ³	
2034	13	irrégulier - objectif feuillus	5,88 ha	4,00 ha	Amélioration	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : risques naturels	220 m ³ (dont tail 50 m ³)	
2034	14	irrégulier - objectif feuillus	5,65 ha	5,50 ha	Amélioration	taillis sous futaie Feuillus et résineux en mélange capital proche de l'objectif		200 m ³ (dont tail 50 m ³)	
2035	15	irrégulier - objectif feuillus	3,31 ha	3,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Chênes peuplement à capitaliser		70 m ³	
2035	16	irrégulier - objectif feuillus	1,92 ha	0,50 ha	Amélioration	futaie régulière Epicea>50% et Sapin 20 à 50% Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	30 m ³	

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	Observations	Volume total
	P ^l le-UG	Partie d'UG							
2035	17		irrégulier - objectif feuillus	14,22 ha	13,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Châtaigner Bois moyen capital proche de l'objectif	enjeux signalés : paysage et biodiversité	300 m ³ (dont tail 50 m ³)
2035	18		irrégulier - objectif feuillus	7,50 ha	7,50 ha	Amélioration	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen capital proche de l'objectif	enjeux signalés : paysage et biodiversité	200 m ³
2035	19		irrégulier - objectif feuillus	4,34 ha	4,00 ha	Amélioration	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange Bois moyen peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	100 m ³
2035	30		irrégulier - objectif feuillus	11,95 ha	5,00 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus peuplement à capitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	130 m ³ (dont tail 80 m ³)

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	Observations	Volume total
	P ^{le} -UG	Partie d'UG							
2036	9		irrégulier - objectif feuillus	3,38 ha	1,00 ha	Rase	futaie régulière Epicéa Bois moyen peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	250 m ³
2036	10		irrégulier - objectif feuillus	6,21 ha	4,00 ha	Rase	futaie régulière Epicea ou Sapin >50% et Feuillus Divers 20 à 50% Bois moyen peuplement à capitaliser	enjeux signalés : risques naturels	600 m ³
2037	25		irrégulier - objectif feuillus	6,23 ha	5,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Chênes Petits bois peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	270 m ³ (dont tail 20 m ³)
2037	26		irrégulier - objectif feuillus	8,01 ha	7,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Feuillus et résineux en mélange peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	200 m ³
2037	27		irrégulier - objectif feuillus	8,68 ha	8,00 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Chênes peuplement à décapitaliser	enjeux signalés : paysage et biodiversité	50 m ³
2037	28		irrégulier - objectif feuillus	5,02 ha	5,00 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Chênes Petits bois capital proche de l'objectif	enjeux signalés : paysage et biodiversité	150 m ³
2039	7		irrégulier - objectif feuillus	3,92 ha	2,50 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus peuplement à capitaliser		100 m ³ (dont tail 30 m ³)
2039	8		irrégulier - objectif feuillus	3,69 ha	3,50 ha	Irrégulière	futaie irrégulière Autres feuillus capital proche de l'objectif		100 m ³

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
processionnaire du pin	le long de la RF	équipements de protection nécessaire au moment de la coupe

Indicateur de suivi	Toutes coupes
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	838 m ²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	8 320 m ³

Préconisations :

- récolter les épicéas de plus de 45 cm,
- faire des coupes sanitaires dans les frênes (chalarose) , châtaigniers (cynips, encre, chancre), épicéas (bostryches) ...qui présentent des déprérissements,
- couper les pins qui ont des nids de processionnaires le long de la RF.

Les coupes dans les surfaces résineuses se feront par petites trouées afin de privilégier la présence de régénération naturelle.

Les récoltes prévues de 2,4 m³/ha/an sur la surface en sylviculture et de 3,2 m³/ha/an sur la surface à passer en coupe restent inférieures à la production estimée à 3,6 m³/ha/an d'après les données de l'aménagement précédent ; ceci afin de préserver l'aspect paysager de la forêt et de mener les peuplements vers une futaie irrégulière feuillue de manière progressive en préservant leur stabilité.

FH Utilisés : pour les résineux FH_x=10,4 et pour les feuillus FH_{fs}=7,9

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
DEG	Dégagements de plants	parcelle 5	0,3 ha	plantation d'alisier torminal, cormier, merisier, chêne sessile	600 €	I
DEG	Dégagements de plants et semis naturels	parcelle 17	2,5 ha	2,5 ha x 2 passages	8 000 €	I
DEG	Dégagements de plants	parcelle 30	8 ha	4 ha x 2 passages	13 500 €	I
DEP	Dépressage - Nettoiemnt	parcelle 4	1,7 ha	plantation 2006 d'érables, frêne, chênes et semis	2 400 €	E
DEP	Dépressage	parcelle 11	0,2 ha	plantation 2006 feuillus divers (tilleul, érable sycomore)	300 €	E
DEP	Dépressage	parcelle 17	1,5 ha	dans les feuillus et épicéas	2 100 €	E
DEP	Dépressage	parcelle 30	0,3 ha		500 €	E
DEP	Dépressage	parcelle 5	0,3 ha		500 €	E
PL	Plantations de chêne sessile et autres feuillus précieux	parcelle 17	2 ha	après coupe rase CHT et EPC	6 000 €	I
PL	Plantations de chêne sessile accompagné d'érable plane, de tilleul, de merisier et de châtaignier	parcelle 30	4 ha		20 000 €	I
PL	Plantations en complément	parcelle 5	0,5 ha		3 000 €	I
PL	Plantations	parcelles 6, 7, 8, 10 et 11	10 ha	après la coupe des épicéas et si plus de projet de carrière pour les parcelles 6 à 8	50 000 €	I
PL	Plantation de châtaigniers (Marigoule M15, résistant à l'encre)	parcelle 17	0,5 ha	création d'une châtaigneraie 5000 plants à titre expérimental	10 000 €	I
NET	Nettoyage après coupe		25 ha	env. 1/5eme de la surface en coupe	37 500 €	I
Total						154 400 €
soit annuellement						7 720 €/an

* I = Investissement ou E = Entretien

Les régénérations naturelles et artificielles nécessitent des entretiens par des travaux sylvicoles adaptés afin de suivre l'évolution des peuplements vers un stade adulte souhaité en fonction des objectifs de l'aménagement. Beaucoup de surfaces sont actuellement pauvres en régénération naturelle. Si cette carence persiste, il faudra passer par de la plantation de feuillus (chêne sessile et feuillus précieux) en plein ou en complément. Cet enjeu est crucial à l'heure des changements climatiques.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des pistes		9300ml		5 600 €	E
Entretien de la route forestière (broyage, lamier, épandreuse...)			réalisé par la commune	-	E
				Total	5 600 €
				soit annuellement	280 €/an

* I = Investissement ou E = Entretien

Le maintien des accès à la forêt en bon état permet de faciliter sa gestion au quotidien et favorise l'intervention des secours en cas de besoin.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Foncier					
Entretien du périmètre	forêt	28 km	1,4 km de périmètre commun avec Lovagny	56 000 €	E
Entretien du parcellaire	forêt	4,4 km		3 300 €	E
Création de nouveaux périmètres	parcelle 16p	345 ml	nouvelle partie de la parcelle 16	400 €	I
Mettre en place une concession pour la baraque de chasse avec l'ACCA	parcelle 18			500 €	I
Renouveler les 2 concession des lignes électrique				600 €	I
Accueil du public					
* Entretien de l'existant					
Entretien des bancs et poubelles existantes	parcelles 30, 25, limite 28, limite 22/23		2 fois dans la période	2 300 €	E
Entretien du sentier botanique	parcelles 27 et 28				
- Retravailler le tracé pour une entrée/sortie unique				300 €	E
- Créer un nouveau panneau d'entrée du sentier				2 000 €	I
- Remplacer les plaques manquantes			28 plaques "essence"	2 000 €	E
- Remplacer les bornes			bois biseau + plaque +pose	2 000 €	E
- Détourage des essences			2 passages	800 €	E
- Débroussaillage			10 passages	5 000 €	E
Panneau d'entrée de la forêt communale	parcelle 28		à changer	1 500 €	I

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
La Chataigneraie					
Chataigneraie	parcelle 17	0,5 ha	cf. travaux sylvicole	-	I
Biodiversité					
Création d'un îlot de sénescence	parcelle 16p	0,7 ha	Sous condition de financements extérieurs	-	I
Panneau d'information sur l'îlot	parcelle 16p		Sous condition de financements extérieurs	-	I
Travaux de protection					
Surveillance des embâcles dans le Fier et le Glave Enlèvement des embâcles si nécessaire			forfait annuel + travaux non chiffrés	5 000 €	E
Coupe des gros bois pour limiter les glissements de terrain	parcelle 12		Ligne SNCF en contrebas	1 000 €	E
Travaux de protection					
Enrichissements de plants (érable à feuilles d'obier et chêne pubescent) avec pose de tripodes	parcelles 12 et 13			7 500 €	E
Total					90 200 €
soit annuellement					4 510 €/an

* I = Investissement ou E = Entretien

Foncier

De nouvelles parcelles devraient intégrer la forêt communale dans l'avenir grâce au programme Surface +. Leurs périmètres seront également à matérialiser.

Le classement en Espace naturel sensible de la Montagne d'Age permettra l'obtention de financement pour des travaux d'accueil du public et environnementaux et pour des acquisitions foncières.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui

La régénération naturelle de chêne sessile et feuillus précieux sera privilégiée mais en cas d'échec il faudra avoir recours à la plantation afin de mener les peuplements vers une composition en essences qui sera adaptée aux stations forestières et aux changements climatiques.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

COMMENTAIRES :

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Séverine Bessard, cheffe de projet aménagement

Etude de terrain et inventaires : Les techniciens territoriaux de l'UT d'Annecy : Olivier Mercier, Dominique Crédoz, Gaël Gautier, Brice Henriot, Emmanuel Poncelet, l'apprentie de l'ISETA, Laura Appay et Séverine Bessard

Cartographie : Lucile Garnier, Opératrice SIG

Rédigé le

par Le chef de projet aménagement

Signé : Séverine Bessard

avec l'appui d'Olivier Mercier, le technicien territorial

Vérifié le

par Le responsable aménagement de l'agence

Signé : Nathan Devin

Proposé le

par Le directeur d'agence

Signé : Hervé Nemoz-Rajot